

H A U T E



Décision n° 199BIS/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

(modifie la décision 199/2025 visée en Sous-Préfecture le 03/04/2025
pour cause d'erreur matérielle)

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
 - o Madame **HÉRAUD**-RAVON Annelys en tant que surveillante de baignade du 5 au 6 avril 2025,
 - o Monsieur CUILHÉ Lucas en tant que surveillant de baignade du 5 avril au 31 août 2025,
 - o Madame ROBINSON Sarah en tant qu'agent d'accueil du 5 au 14 avril 2025,
 - o Madame MORET Maïlys en tant qu'agent d'accueil le 5 avril 2025,
 - o Madame POISAC Jeanne en tant qu'agent d'accueil le 6 avril 2025,
 - o Madame BÉLIS Maélyne en tant que serveuse en restauration le 5 avril 2025,
 - o Madame BROCHARD Denise en tant que serveuse en restauration le 5 avril 2025,
 - o **Monsieur** LECLERC--MILHOMME **Ayden** en tant que serveur en restauration du 5 au 6 avril 2025,
 - o Madame LACOU Marie-Rose en tant que serveuse en restauration du 5 au 6 avril 2025,
 - o Monsieur CRAMIER Nathan en tant que serveur en restauration le 6 avril 2025,
 - o Madame DELAGE Charlyse en tant qu'agent d'entretien du 5 au 6 avril 2025,
 - o Madame ROUSSEAU Laëtitia en tant qu'agent d'entretien du 7 avril au 14 septembre 2025,
- un avenant au contrat de travail de :
 - o Madame DUMOIS Naoëlle en tant qu'agent d'entretien du 4 avril au 4 mai 2025,
 - o Madame SEGUIN Lauryne en tant qu'agent d'entretien du 13 au 30 avril 2025,
 - o Madame LUGAN Éloïse en tant qu'esthéticienne, en vue de la modification du temps de travail à compter du 14 avril 2025,

Fait à Jonzac,
Le **07 AVR. 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,

le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON